



INSTRUCTIONS DE COURSE

TROPHEE DE LA BAIE D'AIGUES MORTES

Port Camargue : 1 et 2 avril 2017

Autorité organisatrice : Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

Avec la collaboration du Cercle Nautique de Palavas et du Yacht Club de la Grande Motte

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil cf..heures légales selon la date de la course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au club de Port Camargue.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au club de Port Camargue.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1er signal</i>	<i>Classe(s)</i>
1 Avril	14 h 00	Toutes
2 Avril	10 h 30	Toutes

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Définition des groupes de classes et de leur pavillon d'avertissement

La flotte sera divisée en 2 groupes.

GRUPE 1 : Classes A B C D E F G : Flamme jaune.

GRUPE 2 : Classes L R1 R2 R3 R4 : Flamme rose.

Les flammes seront portées de façon visible dans l'axe ou à bâbord. Ex : sur le pataras ou le hauban bâbord.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est la baie d'Aigues-Mortes.

- 7.1 La zone de départ pourra être précisée par le Comité de Course au moment du briefing des concurrents ou par VHF.
- 7.2 Si la zone de départ n'est pas précisée au briefing ou par VHF, elle se situera au point de rassemblement en R :

Position : 43°31'800 N – 04°05'600 E

Le Comité de Course pourra par la suite être amené à se déplacer selon la nécessité du parcours choisi. Dans ce cas il arborera le pavillon L : « suivez-moi »

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et affichera le cap du premier bord du parcours.
- 8.3 Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.
- 8.4 Cas des parcours côtiers : L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (voir § 9.1 des IC). L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.
- 8.5 Les parcours côtiers pourront être modifiés par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques prévues.

9. MARQUES

- 9.1 Description des marques

<i>GROUPES</i>	<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
GROUPE 1 et 2	Bouée ORANGE FLUO	Marque de dégagement Bouée JAUNE Autres marques Bouée ROUGE	Bouée JAUNE	Bouée BLANCHE

- EMISSAIRE de Montpellier : marque spéciale 43°25'9 N et 3°58'1 E
- ZONE CONCHYLICOLE W : marque spéciale 43°26'8 N et 3°50'9 E
- ZONE CONCHYLICOLE S : marque spéciale 43°26'1 N et 3°51'4 E
- ZONE CONCHYLICOLE E : marque spéciale 43°27'5 N et 3°54'5 E
- ZONE CONCHYLICOLE N : marque spéciale 43°28'1 N et 3°53'9 E
- SUD BARONNETS : marque cardinale 43°27'6 N et 4°08'8 E
- ESPIQUETTE W : marque cardinale 43°29'2 N et 4°06'3 E

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont des zones interdites à la navigation (Notamment les zones conchylicoles), les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs, les marques cardinales sauf précisions prévues en 8.6.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 **Bateaux en attente** : Le groupe de bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doit éviter la zone de départ pendant la procédure de départ de l'autre groupe.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1.a Lors d'un parcours construit, pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine ou telle que décrite en 9.
- 12.1 b Lors d'un parcours côtier, l'envoi du pavillon C à une marque signifie « rejoignez directement la ligne d'arrivée ».
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1
- 12.3 En cas de changement de parcours la marque 2 n'est plus marque de parcours.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée par un alignement entre le côté parcours de la bouée d'arrivée telle que décrite dans le paragraphe 9 et le mât du bateau Comité de Course arborant le pavillon orange et bleu ou S en cas de parcours réduit.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Temps limites et temps cible pour parcours construit :

<i>GROUPE</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite pour finir pour le premier</i>
GROUPE 1 et 2	1h	2h

- Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 15.2 Les bateaux d'un même groupe manquant à finir dans les 45mn pour un parcours construit et 60 mn pour un parcours côtier après le premier bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du club de Port Camargue. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury du club de Port Camargue. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le classement sera établi selon le Système des points « à minima ». Il sera effectué un classement séparé pour les groupes constitués (voir en 6.1) Cependant, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ces groupes de classes et/ou de classer en monotype certains bateaux en fonction du nombre de participants (5 bateaux minimum seront requis pour constituer un groupe de classe).
- 17.2 **Coefficients**

Parcours construits et côtiers: coefficient 1

Les résultats seront calculés en temps compensé :

En Temps sur Temps pour les parcours construits

En Temps sur Distance pour les parcours côtiers

Le CVL sera appliqué pour tous les parcours

Si un bateau ne justifie pas d'un contrat de jauge Osiris Habitable, un handicap provisoire lui sera fourni par le Comité de Jauge avec obligation faite au concurrent de régulariser auprès du délégué Osiris Habitable. Il sera classé BIS.

Application de l'Article 12 des Règles de Course de la Classe HN (Limitations, Bonus, malus, vérifications).

17.3 **Courses retirées**

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17.4 L'abréviation DPI pour « pénalité discrétionnaire infligée » s'appliquera.

17.5 Egalités : Application de l'annexe A8 des RCV.

17.6 **Un classement général toutes classes sera effectué.**

Le classement des 10 premiers bateaux sera utilisé pour attribuer le Trophée de la Baie au club totalisant le maximum de points, le bateau classé premier totalisant 10 points et le bateau classé dixième totalisant 1 point.

18. **REGLES DE SECURITE**

18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.2 Le canal VHF utilisé en course est : **72** et celui de dégagement 08.

18.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. **REPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

19.1 Le remplacement de concurrents dans une même journée ne sera pas autorisé.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé dans la même journée sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou le délégué régional Osiris Habitable, ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21. **EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

22. **LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27. **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

- 28. PRIX**
Palmarès et remise des prix.

Dimanche 2 avril 2017 à 17h30 au club de Port Camargue.

- 29. DECISION DE PARTICIPER**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

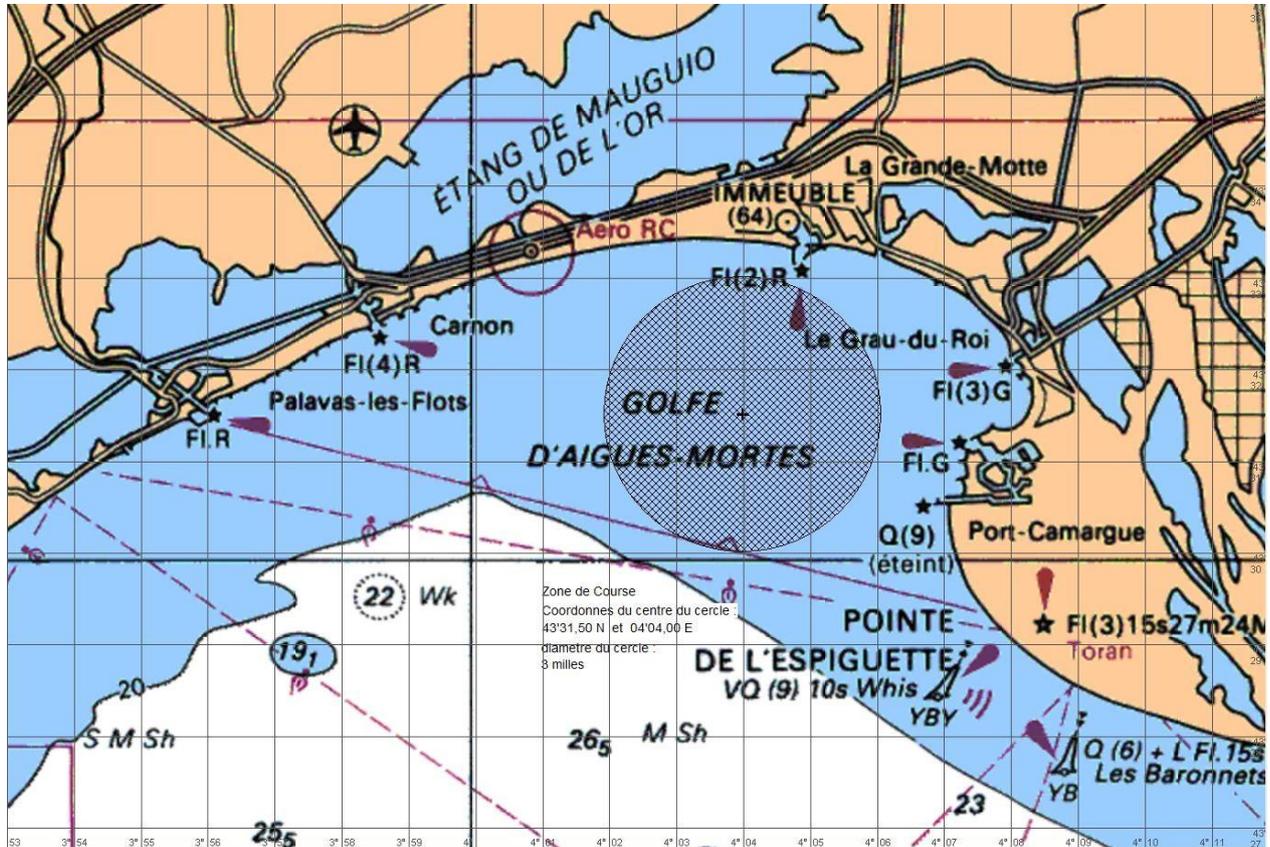
COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Comité de course :
Denis Reynaud
Stéphane Plé

Président du Jury :
Alain Goujon

Commissaire aux résultats :
Maryse Carrer

ANNEXE ZONES DE COURSE



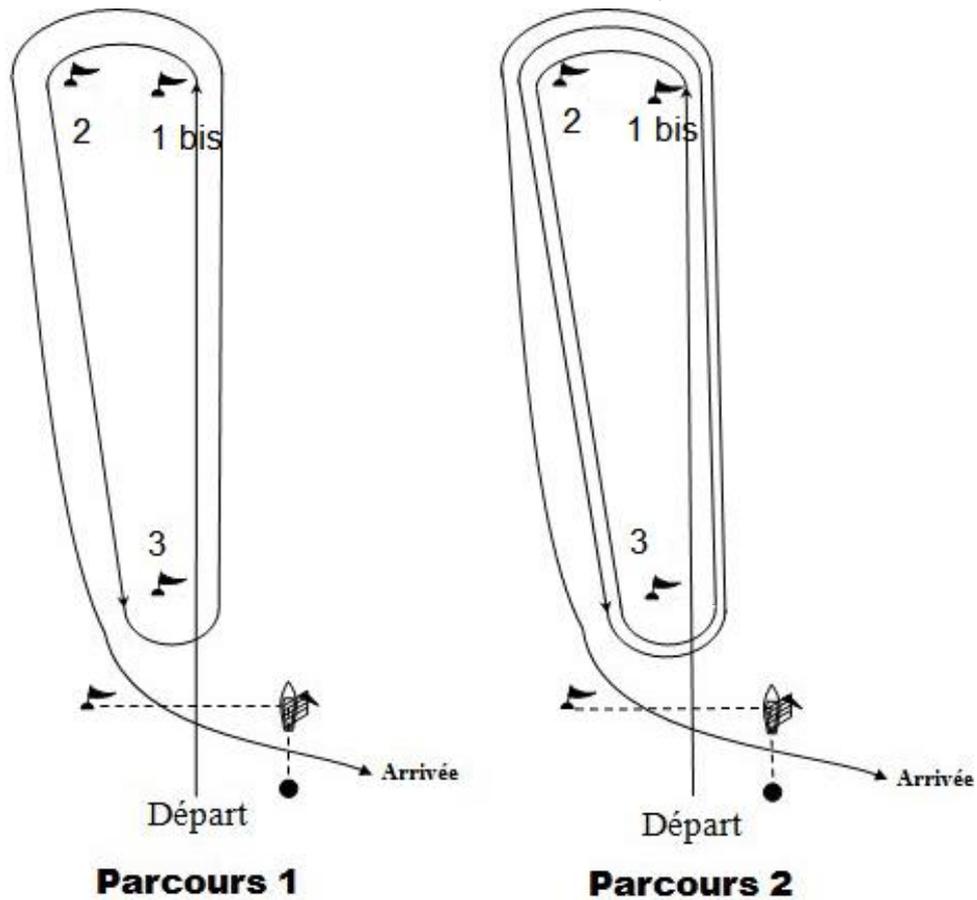
RAPPEL : ZONE DE DEPART

La zone de départ pourra être précisée par le Comité de Course au moment du briefing des concurrents ou par VHF.

Si la zone de départ n'est pas précisée au briefing ou par VHF, elle se situera au point de rassemblement R : **Position : 43°31'800 N – 04°05'600 E**

Le Comité de Course pourra par la suite être amené à se déplacer selon la nécessité du parcours choisi. Dans ce cas il arborera le pavillon L : « suivez-moi »

ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS (GROUPE 1 et 2)



Parcours 1 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – Arrivée
 Parcours 2 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – Arrivée
 Les marques 1bis-2 et 3 sont à laisser à bâbord

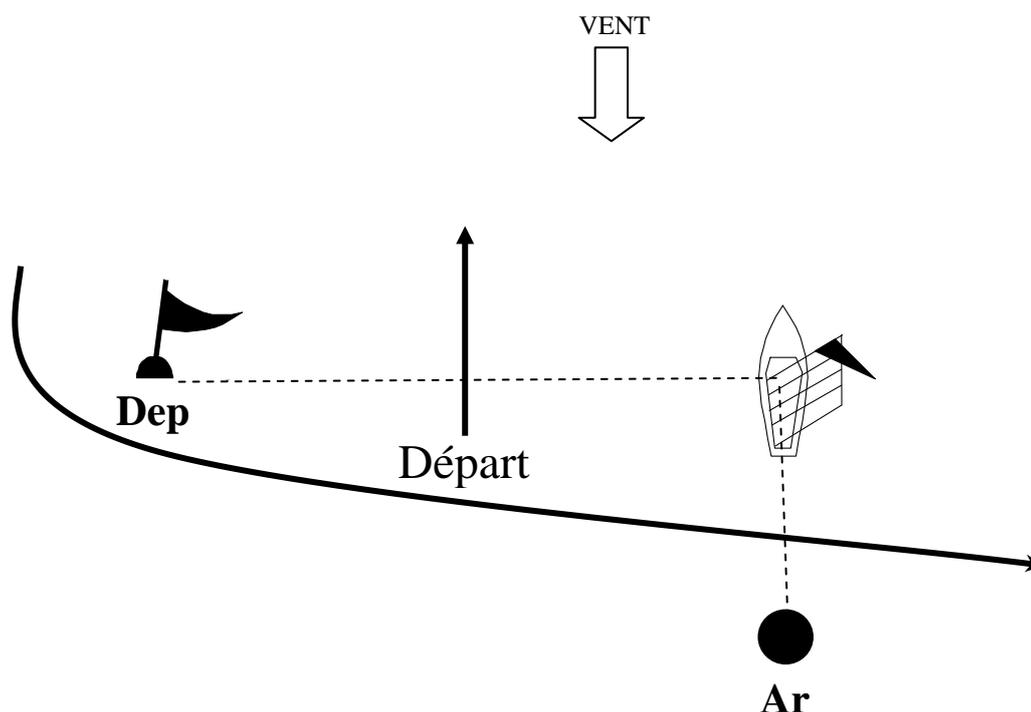
<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée ORANGE FLUO	Marque 1bis, 2, 3 Bouée ROUGE	Bouée JAUNE	Bouée BLANCHE

PARCOURS CÔTIERS HABITABLES (GROUPE 1 et 2)

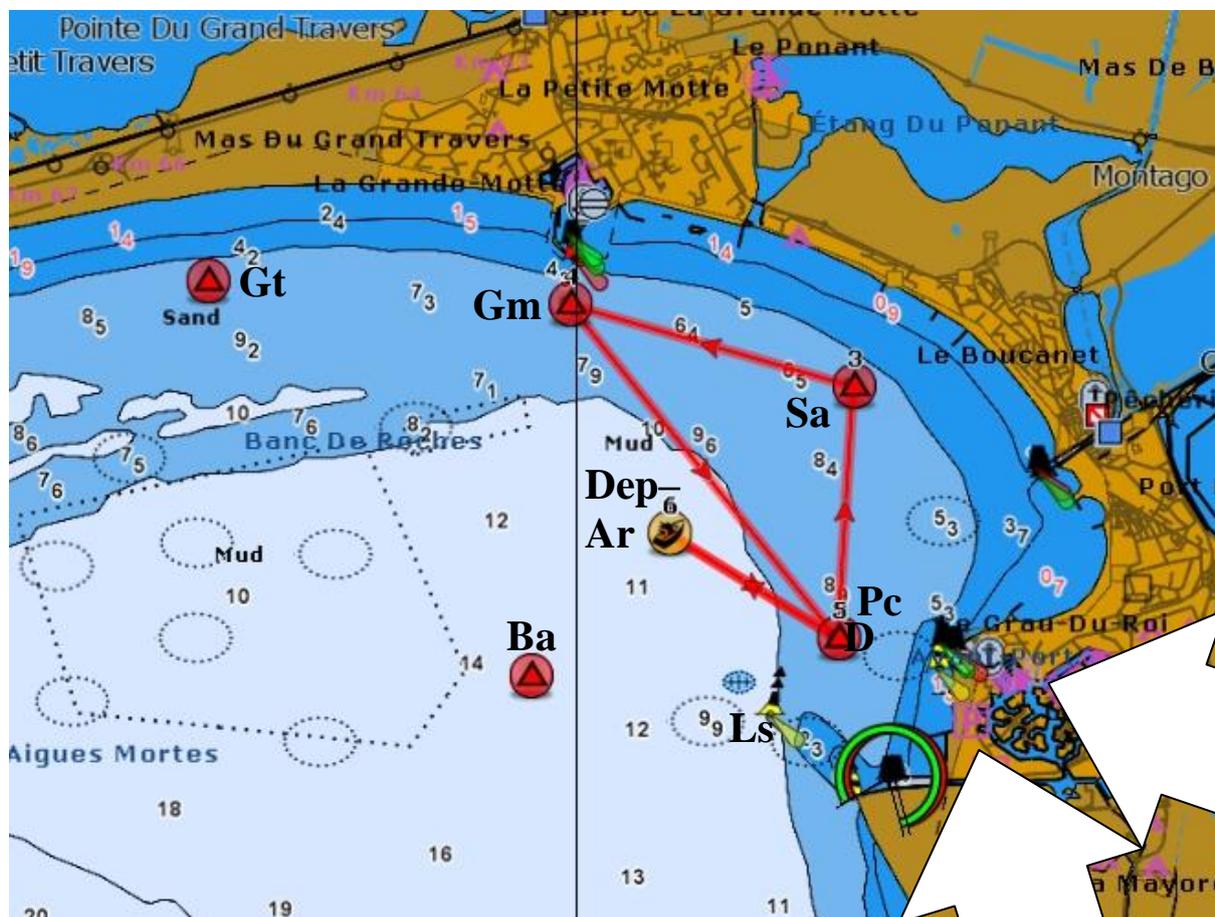
Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

Marques	Description
Dep – Bouée de Départ	Bouée ORANGE FLUO Position en R : 43°31'800 N – 04°05'600 E <u>Ou</u> Position enregistrée au moment du départ.
Ar – Bouée d' Arrivée	Bouée BLANCHE A proximité de la bouée Dep de Départ, sous le vent du bateau Comité (cf. schéma)
D – Bouée de dégagement :	Bouée JAUNE A +/- 1 mille de R dans l'axe du vent
Es – Cardinale Espiguettes :	43°29'2 N – 04°06'4 E
Ls – Cardinale Nord Les Sables	43°31'0 N – 04°06'3 E
Pc – Bouée de Port Camargue	Bouée ROUGE 43°31'300 N – 04°06'600 E
Gm – Bouée de La Grande Motte	Bouée ROUGE 43°32'950 N – 04°04'800 E
Sa – Bouée du Sana	Bouée ROUGE 43°32'500 N – 04°06'700 E
Gt – Bouée du Grand travers	Bouée ROUGE 43°33'000 N – 04°02'500 E
Ba – Bouée de la Baie d'Aigues Mortes	Bouée ROUGE 43°31'120 N – 04°04'600 E

Schéma de la zone de départ et d'arrivée des parcours côtiers



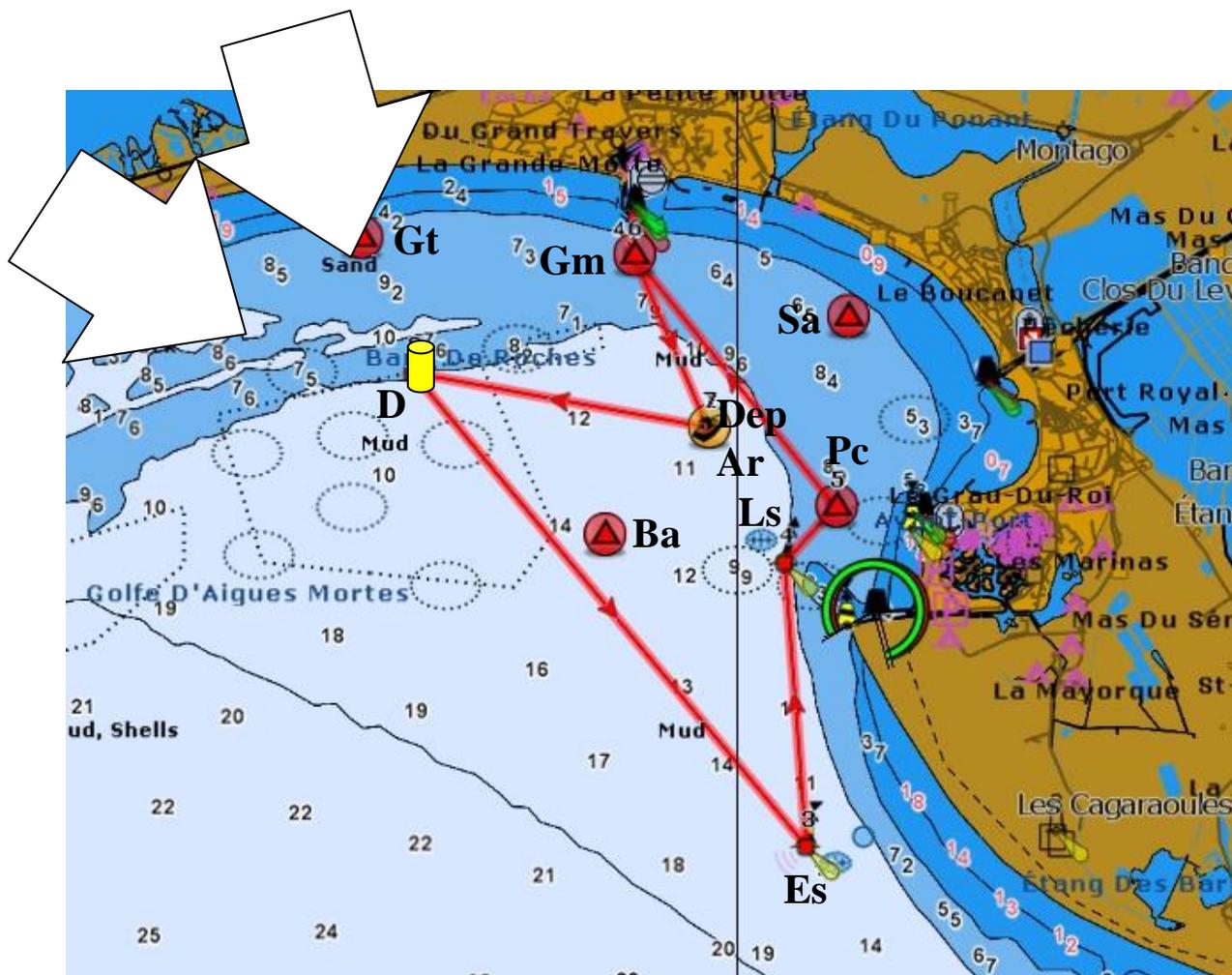
PARCOURS CÔTIER n°3



Parcours 3 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **Pc** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Pc** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 8 milles

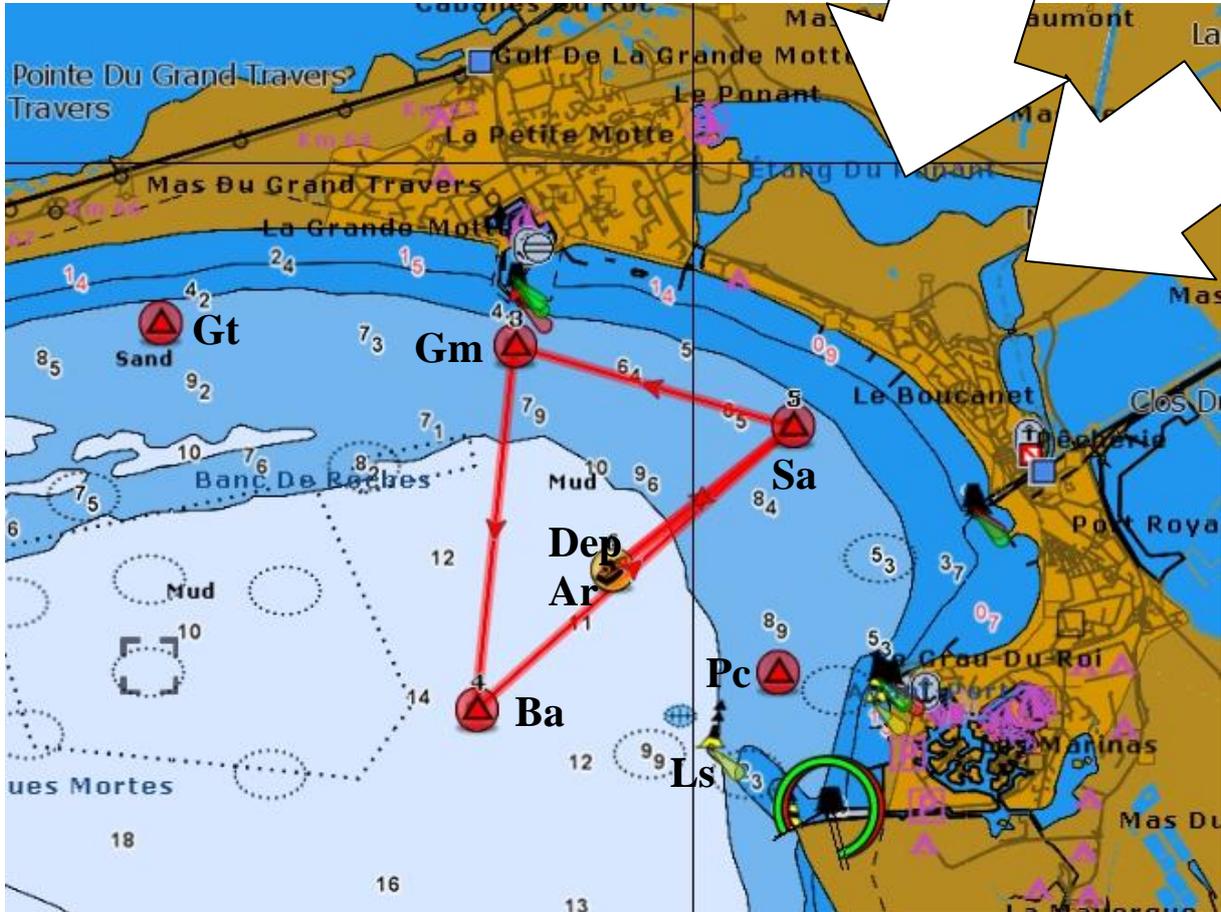
PARCOURS CÔTIER n°4



Parcours 4 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Es** à bâbord – **Ls** à tribord – **Pc** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

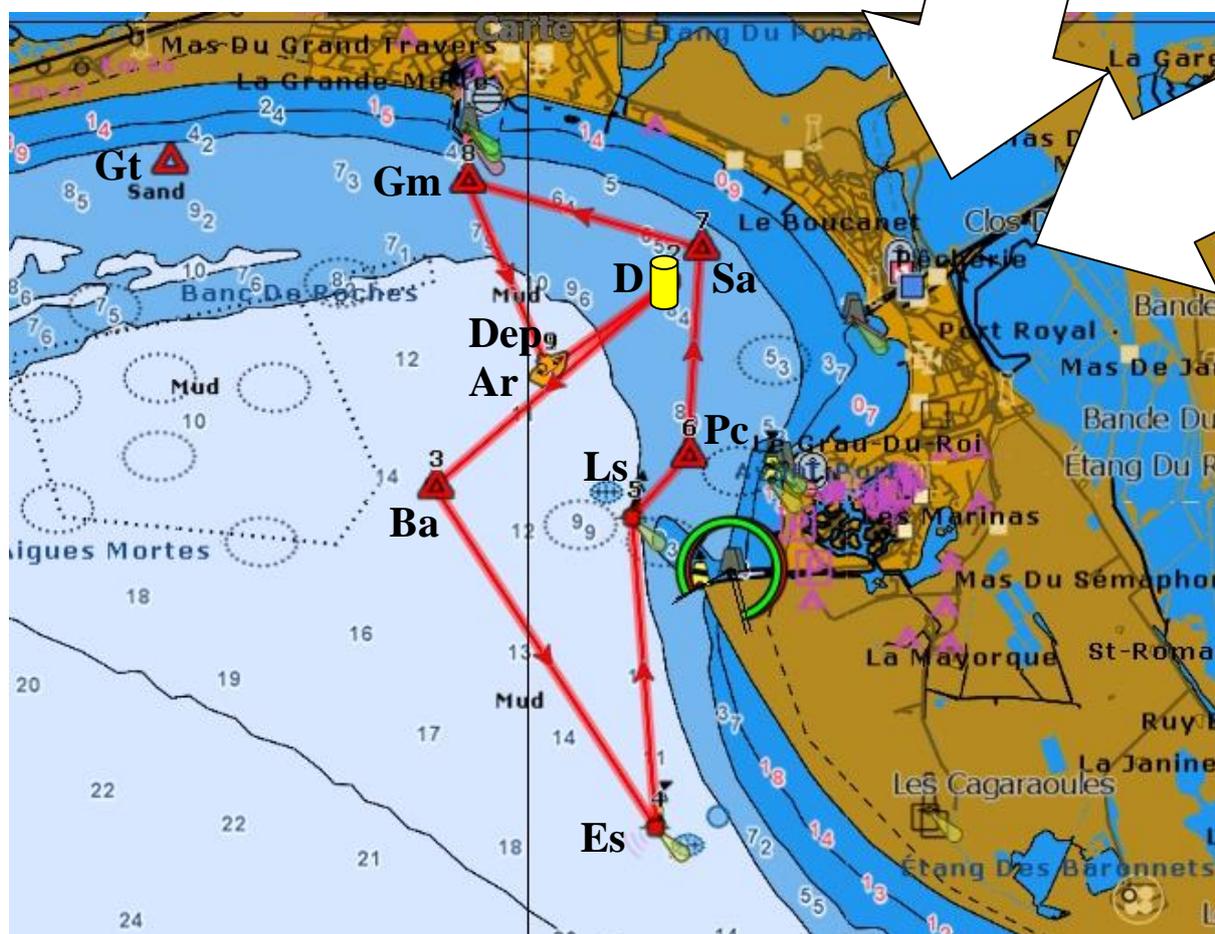
PARCOURS CÔTIER n°5



Parcours 3 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement éventuelle – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord – **Ba** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Dep** à bâbord – **Ar** Arrivée'

Environ 8 milles

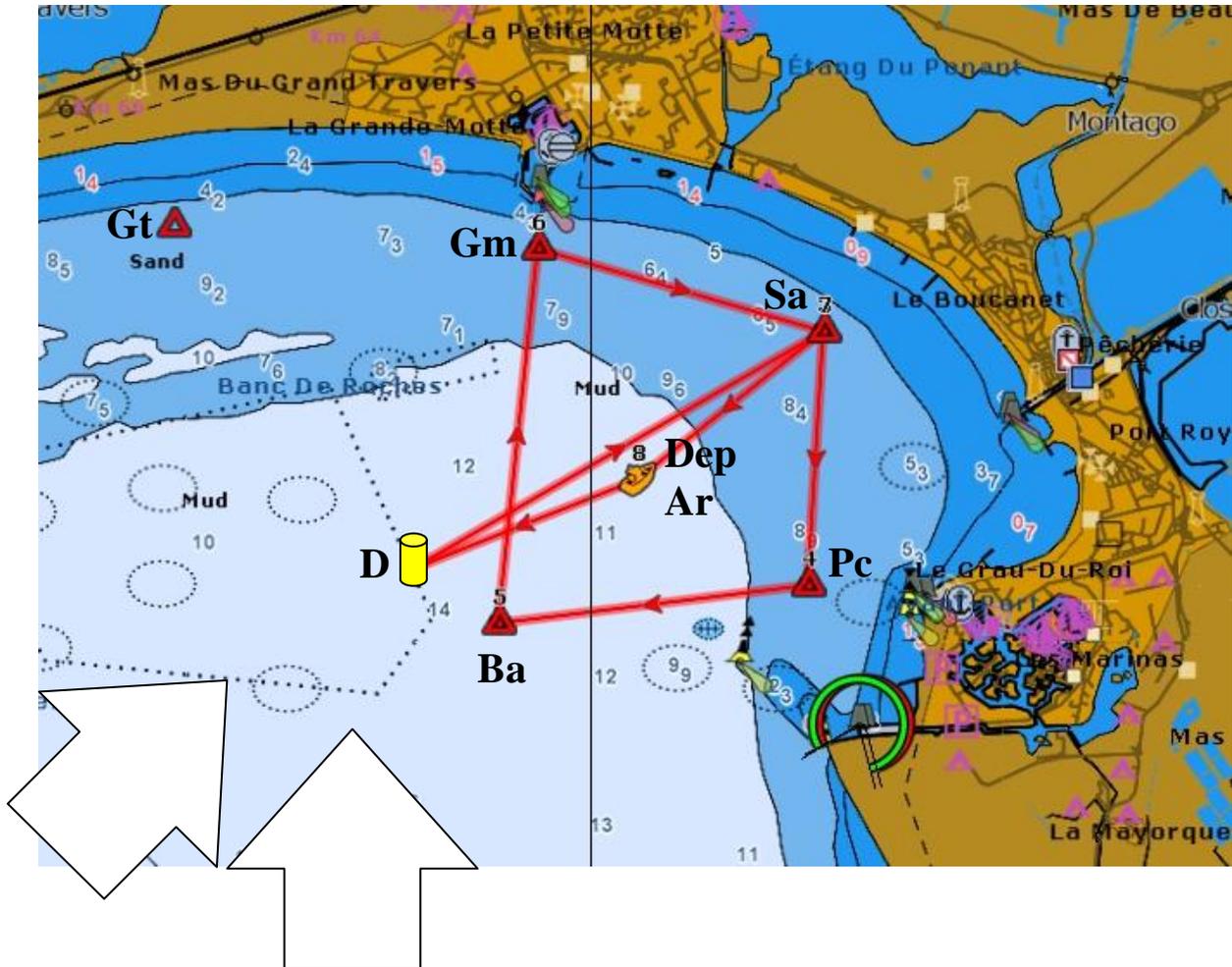
PARCOURS CÔTIER n°6



Parcours 4 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Ba** à bâbord –
Es à bâbord – **Ls** à tribord – **Pc** à bâbord – **Sa** à bâbord – **Gm** à bâbord –
Dep à bâbord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

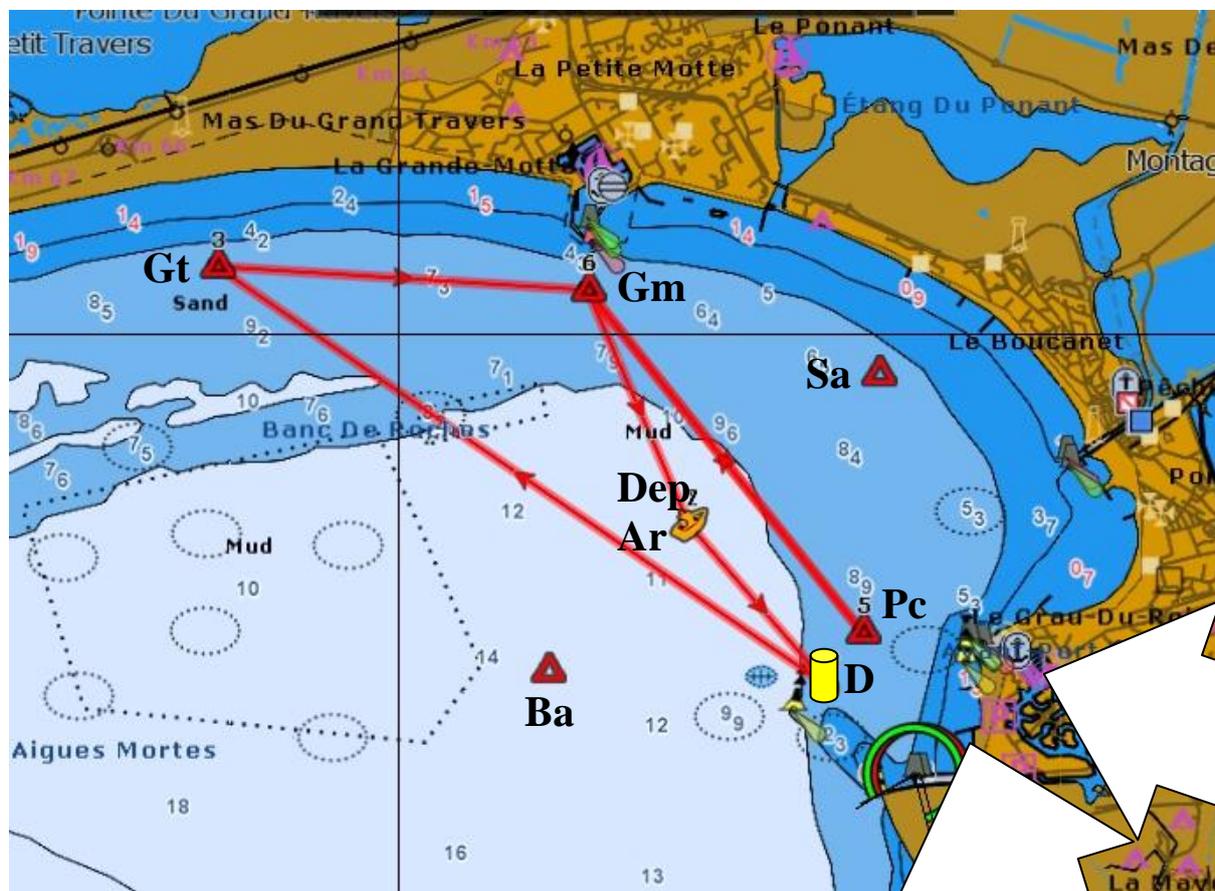
PARCOURS CÔTIER n°7



Parcours 7 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Sa** à tribord –
Pc à tribord – **Ba** à tribord – **Gm** à tribord – **Sa** à tribord – **Dep** à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 10 milles

PARCOURS CÔTIER n°8



Parcours 8 : **Dep** Départ – **D** Bouée de dégagement – **Gt** à tribord –
Gm à tribord – **Pc** à tribord – **Gm** à tribord – **Dep** à tribord – **Ar** Arrivée

Environ 11 milles

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »